

PROCES VERBAL de la Séance du 18 Février 2015

Présents : Jean-Pierre AUBIN, Emmanuel MERSCH, Paul-Henri de VITTON, Marcel DUCHEMIN, Gérard HUAULT, Solange SCHLEGEL, Christine GESBERT, Antoine JOSSET (*Suppléant de François DELATOUCHE*), Robert TROU, Daniel BOUVET, Robert MASSOT, Michel DURAND, Jean-Marie-LETARD, Yvon BUARD.

Absent: Daniel BRY

Excusés : Alain BARILLER et Marc RENARD (Suppléant d'Alain BARILLER)

Secrétaire de séance : Robert TROU

Nombre de membres en exercice : 16

Date de la convocation : 25 novembre 2014

Assistaient également à la réunion :

- Philippe WAROT : Suppléant de Solange SCHLEGEL
- Christian LAVOUE : Représentant du Syndicat du Bassin de l'Erve aval et du Treulon
- Xavier SEIGNEURET : Technicien de rivières du Syndicat du Bassin de l'Erve

APPROBATION DU PV DU 3 DECEMBRE 2014

Pas de remarque. Le PV est approuvé à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Résultats provisoires 2014

FONCTIONNEMENT	Chapitre	DEPENSES	CA 2013	BUDGET 2014	CA 2014 (provisoire)
	11	Charges à caractère général	90 310,18	126 139,00	103 350,81
	12	Charges de personnel	201 518,19	188 065,00	186 292,27
	65	Autres charges de gestion courante	6 113,96	6 505,00	6 271,53
	66	Charges financières	5 552,49	6 059,99	4 621,66
	67	Charges exceptionnelles	0,00	200,00	0,00
	68	Amortissements et provisions	7 846,85	10 438,49	10 438,49
	23	Virement à section investissement	0,00	53 764,92	0,00
	022	Dépenses imprévues	0,00	2 000,00	0,00
		TOTAL	311 341,67	393 172,40	310 974,76
Chapitre	RECETTES	CA 2013	BUDGET 2014	CA 2014 (provisoire)	
013	Atténuation de charges	47 887,24	75 950,00	21 897,03	
70	Produits de services	29 608,74	25 950,00	29 976,21	
74	Contribution communes	89 982,59	89 982,59	89 982,59	
	Subventions + Participations Synds	139 141,78	297 540,00	279 096,23	
77	Produits exceptionnels	1 027,09	3 000,00	3 147,40	
	<i>Opération d'ordre</i>	493,71	1 392,55	1 392,55	
002	<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL	308 141,15	493 815,14	425 492,01	
RECETTES-DEPENSES				+ 114 517,25	

INVESTISSEMENT	Chapitre	DEPENSES	CA 2012	BUDGET 2013	CA 2013 (provisoire)
	001	Résultat investissement reporté	0,00	100 937,85	
	16	Emprunts (rembt cap.)	14 917,77	10 600,00	10 548,84
	23	Opérations d'équipement	41 766,01	280 700,00	54 397,78
		<i>Opération 18 - Erve</i>	0,00	8 900,00	6 884,86
		<i>Opération 20 - Techniciens de rivière</i>	5 507,77	18 100,00	13 909,61
		<i>Opération 22 - CRE</i>	35 074,20	252 500,00	31 850,71
		<i>Opération 23 - Matériel bureau</i>	1 184,04	1 200,00	1 188,00
	45	Opération 45 - Abreuvoirs	2 377,44	20 000,00	564,60
	020	Dépenses imprévues	0,00	2 000,00	
	041 et 040	Opérations patrimoniales et d'ordre	493,71	1 392,55	1 392,55
		TOTAL	59 554,93	415 630,40	66 339,17
	Chapitre	RECETTES	CA 2012	BUDGET 2013	CA 2013 (provisoire)
	1068	Excédents de Fonct. Capitalisés	0,00	35 230,99	35 230,99
	021	Prélèvement fonctionnement	0,00	53 764,92	
	10	FCTVA	1 243,00	1 826,00	1 207,00
	13	Subventions	62 131,19	277 870,00	0,00
		<i>Agence de l'Eau</i>	27 642,70	159 600,00	
		<i>Région</i>	8 781,21	27 750,00	
		<i>Départements</i>	20 466,00	46 920,00	
	<i>Communes et Communauté de communes</i>	0,00	36 800,00		
	<i>Autres Syndicats</i>	5 241,28	6 800,00		
4582	Subventions pour abreuvoirs	0,00	39 500,00	591,39	
28...	Amortissements	7 846,85	10 438,49	10 438,49	
024	Produits de cession	0,00	- 3 000,00	0,00	
	TOTAL	71 221,04	415 630,40	47 467,87	
RECETTES -DEPENSES				- 18 871,30	

Opérations d'investissement

Opération n° 18 = Erve

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Enrochement Moulin du Gô à ST PIERRE SUR ERVE	800,00	3 000,00	0,00
Réparation Petits ponts de Montguyon à SAULGES	3 100,00	3 884,86	0,00
Travaux divers (Enrochement, ...)	5 000,00	0,00	1 500,00
TOTAL	8 900,00	6 884,86	1 500,00

Opération n° 20 = Techniciens de rivière

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Outillage et matériels	3 000,00	2 671,64	0,00
Informatique	300,00	449,97	0,00
Création site internet	14 800,00	10 788,00	3 800,00
TOTAL	18 100,00	13 909,61	3 800,00

Opération n° 22 = CRE

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Etude Gd Moulin avec suivi travaux Gd Moulin	14 000,00	13 080,28	0,00
Reprise étude sur les ouvrages CRE	82 700,00	0,00	82 000,00
Etude sureté de digue à VIMARCE	4 800,00	4 772,04	0,00
Travaux Grand Moulin à STE SUZANNE	6 000,00	5 232,39	700,00

Etude bilan CRE	35 000,00	8 766,00	18 000,00
Bassin rétention VIMARCE	15 000,00	0,00	15 000,00
Travaux dérivation du lit à VOUTRE avec SIAEP	40 000,00	0,00	40 800,00
Aménagement Rochebrault à THORIGNE	55 000,00	0,00	0,00
TOTAL	252 500,00	31 850,71	156 500,00

Opération n°23 = Matériel de bureau

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Logiciel compta	1 200,00	1 188,00	0,00
TOTAL	1 200,00	1 188,00	0,00

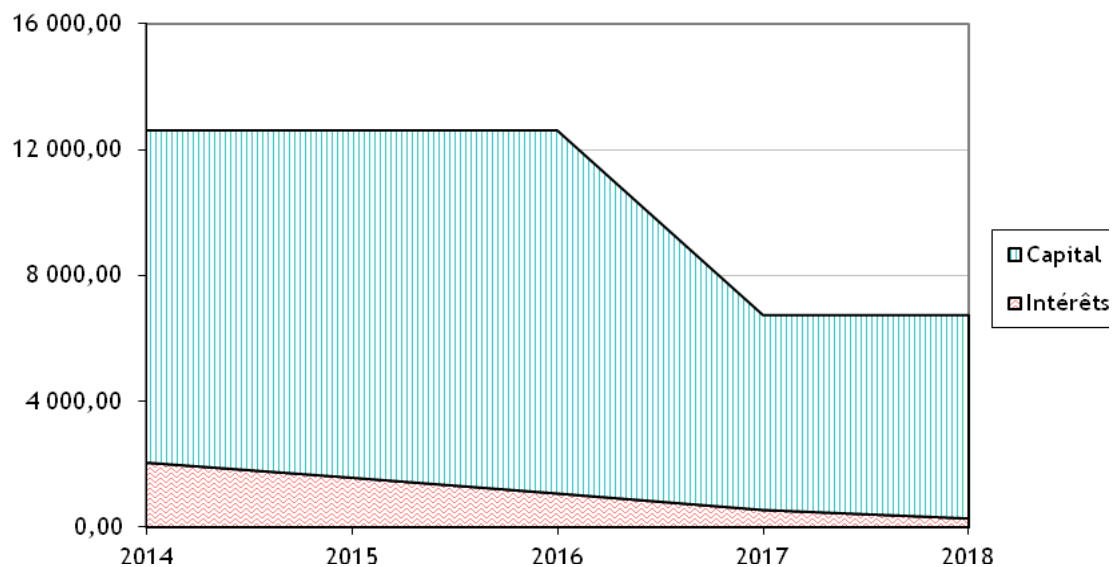
Opération n°.22 = Abreuvoirs

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Abreuvoirs à STE SUZANNE	20 000,00	564,60	19 000,00
TOTAL	20 000,00	564,60	19 000,00

Etat de la dette

Année	Dette en capital au 1er janvier de l'exercice	Échéances à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
2014	45 752,44	12 607,40	2 058,56	10 548,84
2015	35 203,60	12 607,40	1 579,15	11 028,25
2016	24 175,35	12 607,40	1 077,93	11 529,47
2017	12 645,88	6 741,35	553,89	6 187,46
2018	6 458,42	6 741,30	282,88	6 458,42
		51 304,85	5 552,41	45 752,44

Etat de la dette de 2014 à 2018



> Poursuite des travaux 2014 non réalisés

FONCTIONNEMENT	TRAVAUX CRE	
	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Débroussaillage réalisé par le chantier d'insertion 3C	8 214 €
	↳ (Secteur ruisseau l'Ambriers+ Merdereau)	
	- Solde du suivi des indicateurs 2014	1 206 €
	- Nettoyage du site de Montguyon à SAULGES	1 700 €
	↳ <u>Recettes</u>	
	- Subventions AELB, CG53 et Région pour Débroussaillage.....	24 000 €
	- Subventions AELB, CG53 et Région pour Suivi	2 400 €
	INVESTISSEMENT	TRAVAUX CRE
↳ <u>Dépenses (Reste à réaliser 2014)</u>		
- Reprise Etude sur les ouvrages		82 000 €
- Travaux Bassin de rétention VIMARCE		15 000 €
- Travaux au Grand Moulin à STE SUZANNE		700 €
- Etude bilan du CRE		18 000 €
- Création du site internet		3 800 €
- Travaux au SIAEP des Coëvrons à VOUTRE		40 800 €
- Abreuvoirs à ST GEORGES SUR ERVE - ASSE - VIMARCE + Plantes envahissantes ST JEAN		19 000 €
↳ <u>Recettes</u>		
- Subventions pour Etudes	75 000 €	
- Subvention AELB pour Bassin rétention VIMARCE	5 000 €	
- Subventions Travaux à VOUTRE	38 000 €	
- Subventions pour la création du site internet	10 000 €	
- Subventions Abreuvoirs	15 000 €	

> Programmation des travaux 2015

FONCTIONNEMENT	DIVERS		
	↳ <u>Dépenses</u>		
	- Subvention à la FDGDON	1 631 €	
	- Frais de fonctionnement (Postes Techniciens + Secrétaire)	70 000 €	
	- Salaires et charges des Techniciens + Secrétaire	180 000 €	
	↳ <u>Recettes</u>		
	- Aide AELB	100 700 €	
	- Participation des autres syndicats pour secrétariat	25 900 €	
	TRAVAUX	↳ <u>Dépenses</u>	
		- Débroussaillage par le chantier d'insertion 3C	8 400 €
↳ (Secteur ruisseau du Merdereau + Pont d'Orval)			
- Enlèvement d'embâcles		5 000 €	
- Travaux divers (Entretien ruisseau des Noës à ST JEAN SUR ERVE, ...)		3 000 €	
- Frais enquête publique CTMA + honoraires Commissaire Enquêteur	10 000 €		
INVESTISSEMENT	TRAVAUX		
	↳ <u>Dépenses</u>		
	- Travaux divers (Protection de berges à ST GEORGES SUR ERVE, ...)	5 000 €	
	- Achat bac équarrissage et congélateur	1 000 €	
	DIVERS	↳ <u>Dépenses</u>	
- Vidéoprojecteur, écran, PC portable, Disques durs externes		1 600 €	
	↳ <u>Recettes</u>		
	- Participation des autres Syndicats	1 200 €	

Les membres du Comité Syndical prennent connaissance du rapport de présentation (ci-joint) qui fixe les grandes lignes du budget primitif 2015.

Le Comité syndical, après délibération :

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,
- Donne un avis favorable au rapport de présentation.

CONTRIBUTION DES COMMUNES ADHERENTES POUR 2015

Mme la Présidente rappelle la délibération du Comité Syndical du 20 février 1985 déterminant la mode de répartition des charges entre chaque commune adhérente au Syndicat, et décidant que la contribution au budget du Syndicat fera l'objet de participations directes des communes.

Mme la Présidente soumet aux membres du Comité le relevé détaillé des contributions à demander aux communes adhérentes dans les dépenses du Syndicat pour l'année 2015.

Le Comité syndical, après délibération :

➤ Décide d'appliquer en 2015 le même critère de répartition que celui qui avait été déterminé par délibération en date du 20 février 1985.

➤ Décide que la contribution au budget du Syndicat fera l'objet de participations directes des communes adhérentes selon le critère défini ci-dessus, la participation des communes étant à inscrire au budget de chaque commune.

Total à répartir : **89 982,59**

Communes	Taux en %	Montant 2013 (+2%)	Montant 2014 (idem 2013)	Montant 2015 (idem 2014)
Assé Le Bérenger	2,57	2 312,55	2 312,55	2 312,55
Ballée	11,82	10 635,94	10 635,94	10 635,94
Chammes	6,95	6 253,79	6 253,79	6 253,79
Chémeré le Roi	4,95	4 454,14	4 454,14	4 454,14
Evron	2,95	2 654,49	2 654,49	2 654,49
St Georges sur Erve	4,25	3 824,26	3 824,26	3 824,26
St Jean sur Erve	11,20	10 078,05	10 078,05	10 078,05
St Léger en Charnie	1,05	944,82	944,82	944,82
St Pierre sur Erve	1,75	1 574,70	1 574,70	1 574,70
Ste Suzanne	14,87	13 380,41	13 380,41	13 380,41
Saulges	7,30	6 568,73	6 568,73	6 568,73
Thorigné en Charnie	2,97	2 672,48	2 672,48	2 672,48
Torcé Viviers en Charnie	10,85	9 763,11	9 763,11	9 763,11
Vaiges	1,25	1 124,78	1 124,78	1 124,78
Vimarcé	3,23	2 906,44	2 906,44	2 906,44
Voutré	12,04	10 833,90	10 833,90	10 833,90
Total =		89 982,59	89 982,59	89 982,59

SUBVENTION A LA FDGDON POUR 2015

Madame la Présidente informe les délégués que la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) sollicite comme tous les ans, une subvention auprès des Syndicats de Bassins.

Pour l'année 2015, la FDGDON sollicite donc le Syndicat à hauteur de **1 631 €** :

- Dédommagements et Frais rongeurs aquatiques nuisibles = 831 €
- Animation : 420 €
- Point de contrôle = 380 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Décide d'octroyer une subvention de **1 631 €** à la FDGDON pour l'année 2015.

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Pour faire suite à une demande de la Préfecture, il est nécessaire de fixer des limites pour la réalisation d'emprunts et pour les marchés.

Conformément aux articles L5211-10 du CGCT,

Le Comité syndical, après délibération :

- > Donne délégation d'attributions à la Présidente, pour la durée de son mandat, afin de la charger :
 - d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés syndicales utilisées par les services publics syndicaux ;
 - de procéder après **délibération du Comité Syndical**, à la réalisation des emprunts destinées au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
 - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à **30 000 €** ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
 - de décider de la conclusion ou de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - de passer les contrats d'assurance ;
 - de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ;
 - d'accepter les dons ou legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges.

OUVERTURE DE CREDITS POUR MANDATEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Mme La Présidente expose aux membres les dispositions de l'article L1612.1 (lois 82.213 et 88.13) du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux possibilités d'engager, de liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice en cours, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser.

L'ouverture de crédits concerne l'achat de matériel informatique (vidéoprojecteur, écran, ordinateur, ...) pour un montant de 1 162,88 €.

Budget :

Limite du quart des crédits ouverts à l'exercice 2014 des chapitres 20, 21 et 23 soit **280 700 € x 25 % = 70 175 €**

N° opération	Imputation	Libellé	Montant
20	C/ 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1162,88 €
TOTAL			1 162,88 €

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL :

- Approuve cet exposé,
- Autorise Mme La Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015 selon le détail mentionné ci-dessus,
- Précise que ces crédits seront repris au budget primitif 2015.

RENOUVELLEMENT CONTRAT SEGILOG POUR LOGICIEL PAIE - COMPTA

Mme La Présidente informe les délégués que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services du Syndicat signé avec la société SEGILOG arrive à échéance.

Il est proposé de renouveler ce contrat pour une durée de trois ans soit de Mars 2015 à Mars 2018.

Le coût d'acquisition du droit d'utilisation des logiciels serait de 1 053,00 € HT par an et le coût de la maintenance et de la formation de 117,00 € HT par an.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service du Syndicat auprès de la société SEGILOG.
- Autorise Mme la Présidente à signer ce contrat et tout document à intervenir dans ce dossier

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR L'ERVE AVAL ET LE TREULON

Madame la Présidente indique que lors du mandat précédent, pour marquer le rapprochement des Syndicats de l'Erve et celui de l'Erve et du Treulon, un représentant du Syndicat de l'Erve avait été désigné pour assister aux réunions de comité syndical de l'Erve et du Treulon, et réciproquement.

La candidature de M. Emmanuel MERSCH est proposée pour représenter le Syndicat de l'Erve lors des réunions du Syndicat de l'Erve et du Treulon.

Le Comité Syndical, après délibération :

> Nomme Monsieur Emmanuel MERSCH comme représentant du Syndicat de l'Erve lors des réunions du Syndicat de l'Erve et du Treulon.

QUESTIONS DIVERSES

> GEMAPI

Ci-joint un document résumant la compétence GEMAPI : Gestion des milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

> Travaux sur le site de Montguyon à SAULGES : Courrier de l'association Mayenne Nature Environnement

L'association Mayenne Nature Environnement a souhaité mettre en garde le Syndicat sur le fait qu'une espèce végétale protégée « La Cardamine amère » pourrait être présente sur le site des travaux prévus à Montguyon et demandait un report des travaux.

Les élus n'ont pas souhaité prendre en compte cette requête vu que les travaux concernent uniquement de l'enlèvement de végétation, un courrier a été adressé en retour à MNE, les travaux seront réalisés début mars comme prévu.

M. de VITTON rappelle que cette plante est répertoriée en aval sur la commune de BALLEE et en amont sur le site des Grottes mais rien n'indique qu'elle le soit sur le site de Montguyon.

> Les Carrières de VOUTRE

Xavier SEIGNEURET indique que les bassins décanteurs ont été nettoyés fin décembre 2014.

> Association des riverains de l'Erve, de la Vaise et du Treulon

Mme la Présidente donne lecture du courrier d'une association souhaitant intégrer le Comité de pilotage de l'Erve (pour rappel le COPIL se réunit une fois par an en fin d'année pour faire le bilan des actions).

Les délégués donnent leur accord.

M. de VITTON propose que les AAPPMA de l'Erve soient rencontrées au moins une fois par an par le bureau du Syndicat.

> Projet d'aménagements d'ouvrages

M. JOSSET souhaiterait savoir où en sont les projets d'aménagement d'ouvrages.

Mme La Présidente précise qu'une rencontre avec le bureau d'études AQUASCOP chargé de l'étude bilan du CRE de l'ERVE est prévue pour faire le point sur ce dossier.

M. de VITTON précise que 2 programmes sont à définir avant un passage en enquête publique :

- Travaux sur les affluents : programme de travaux 2016-2020 dans le cadre d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques proposé par le bureau d'études AQUASCOP suite à l'étude bilan du CRE
- Travaux sur les ouvrages

Xavier SEIGNEURET rappelle les propos de l'AELB lors de la réunion du Comité de Pilotage au mois de Décembre ; il est nécessaire de déposer un programme ambitieux sur les ouvrages afin de signer un nouveau CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques). Pour rappel le CTMA est un outil financier permettant d'obtenir des financements de l'AELB et du CG à hauteur de 80% (aménagement d'ouvrage, renaturation, lutte contre les plantes envahissantes, poste de Technicien rivière...)

M. JOSSET signale que si un propriétaire est d'accord pour aménager son ouvrage, c'est lui qui est décisionnaire !

M. de VITTON précise qu'il faut prendre en compte tous les usages qui pourraient être impactés par ces aménagements. Certains pêcheurs en 2^e catégorie ne veulent pas d'abaissement de la ligne d'eau.

Mme la Présidente souligne qu'il faut faire attention aux estimations de travaux : une passe à poisson à 260 000 € !

M. JOSSET répond qu'il ne faut pas s'arrêter là-dessus, que le Syndicat n'aurait pas dû indiquer le prix des passes en génie civil, il faut avancer maintenant sur ce programme.

Mme La Présidente demande que les propriétaires favorables aux travaux expriment leur accord par écrit.

M. de VITTON rappelle que les propriétaires ont des obligations vis-à-vis de leurs droits d'eau.

Mme La Présidente indique qu'un programme d'actions avec une liste d'ouvrages à aménager doit être défini avant fin mai pour lancer l'instruction du dossier et pouvoir réaliser des travaux en 2016.

Le secrétaire de séance
Robert TROU



La Présidente,
Solange SCHLEGEL

